

LE DROIT EUROPEEN DE LA DETENTION ET SON INFLUENCE SUR LE DROIT NATIONAL

EUROPEAN LAW APPLYING TO DETENTION AND
ITS INFLUENCE ON NATIONAL LAW

Les conférences
du Conseil d'Etat

Cycle 2010 - 2011 :
**Le droit européen des
droits de l'homme**
European human rights law
Cinquième conférence

Lundi 28 mars 2011 – 17h00* / 20h00
Conseil d'Etat - Salle d'Assemblée générale

Monday, 28 March 2011 – 5 to 8 p.m
At the Conseil d'Etat

Les intervenants (The Speakers)



Françoise TULKENS
*Juge et Vice-Présidente
de la Cour européenne
des droits de l'homme*



Jean-Marie DELARUE
*Contrôleur général des lieux
de privation de liberté,
conseiller d'Etat*



Patrice SPINOSI
*Avocat au
Conseil d'Etat et à
la Cour de cassation*



Béatrice PASTRE-BELDA
*Maître de conférences à
l'université Montpellier 1*

Un débat animé par (The Moderator)



Mattias GUYOMAR
*Rapporteur public à la 6ème
sous-section du contentieux -
Conseil d'Etat – Professeur
associé en droit public
(université Paris XI)*

Inscription gratuite / free registration

Merci de nous adresser vos noms, fonctions,
et coordonnées par courriel :
(email with name, address and occupation) :

sre-colloques@conseil-etat.fr

*** Accueil des participants : dès 16h30**
Nombre de places LIMITÉ

En partenariat avec
la Cour européenne des droits de
l'homme (CEDH), le Conseil d'Etat
(section du rapport et des études)
a lancé en 2010 un nouveau cycle de
conférences consacrées au droit
européen des droits de l'homme.

*In 2010, the Conseil d'Etat (section du
rapport et des études) launched with the
European Court of Human Rights (ECHR)
a new series of conferences devoted to
European protection of human rights.*

Coordonnatrice du cycle :

Martine JODEAU,
Conseiller d'Etat
Déléguée adjointe au droit européen
martine.jodeau@conseil-etat.fr

Contact presse :

François KOHLER,
Directeur de la communication
tel. : 01 40 20 81 61

Accès / Address :

Conseil d'Etat
Place du Palais-Royal Paris 1^{er}
Métro : ligne 1
Station « Palais Royal-Musée du Louvre »

(se munir d'une pièce d'identité)

Le deuxième cycle de conférences du Conseil d'Etat porte sur le droit européen des droits de l'homme tel que résultant de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne en vigueur depuis le 1er décembre 2009 et des mêmes domaines couverts par le droit de l'Union européenne.

Ce cycle a été mis en place dans l'année suivant le cinquantième anniversaire de la Cour européenne des droits de l'homme et réserve une place prépondérante à cette juridiction dans les débats, ainsi qu'à l'influence de ses décisions dans l'ordre interne.

Jamais les droits de l'homme n'ont été mieux consacrés et protégés dans l'espace européen. Les principes démocratiques sont la référence commune des 47 Etats du Conseil de l'Europe et la « pax europeana » est assurée. Nous vivons même un moment historique avec l'entrée en vigueur, le 1er décembre 2009, du Traité de Lisbonne : l'Union européenne est désormais en capacité d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union a reçu même valeur juridique que les traités. Le réseau européen de la garantie des droits ne cesse donc pas de se resserrer et de se renforcer.

En 2010 / 2011, le cycle comprend six conférences trimestrielles dont les thèmes proposés sont ou ont été les suivants :

1. « Le principe de subsidiarité et la protection européenne des droits de l'homme » (19 avril 2010).
2. « Le droit au recours et la procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme » (28 juin 2010)
3. « Les interférences entre les sources de droit européen et les influences croisées entre la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour européenne des droits de l'homme » (18 octobre 2010).
4. « Le contrôle de constitutionnalité et le contrôle de conventionnalité » (24 janvier 2011)
5. « Le droit européen de la détention » (28 mars 2011).
6. « Le droit européen de la propriété » (27 juin 2011).

The second round of conferences in the Conseil d'Etat deals with European Human Rights law as the result of the European Convention on Human Rights, the Charter of Fundamental Rights of the European Union which has come into force on 1 December 2009 and the same fields covered by European Union law.

This round was initiated during the year following the 50th anniversary of the European Court of Human Rights. This jurisdiction and the impact of its judgments on domestic law are given a key position throughout the debates.

Human rights have never been so firmly expressed and guaranteed within the European space. Democratic principles stand as a common reference amongst the 47 States parties to the Council of Europe. The "Pax europeana" is guaranteed. We even experienced an historical moment with the Treaty of Lisbon coming into force on 1 December 2009 : the European Union is from now on in a position to ratify the European Convention on Human Rights and the Charter of Fundamental Rights of the European Union has been given the same legal authority as the treaties. The European network aimed at protecting these rights gets more and more narrow and strong.

In 2010/2011, this round includes six conferences, on the basis of one every three months. The themes to be selected are the following:

1. "The principle of subsidiarity and the European protection of human rights" (Monday 19 April 2010).
2. "The right of recourse and procedure before the European Court of Human Rights" (Monday 28 June 2010).
3. "Interaction between various European law norms and cross-influence between the Court of Justice of the European Union and the European Court on Human Rights" (Monday 18 October 2010).
4. "Legal review in relation with constitutional law and treaty law" (Monday 24 January 2011).
5. "European law applying to detention" (Monday 28 March 2011).
6. "European property law" (Monday 27 June 2011)

Cette conférence est consacrée à l'influence de la convention européenne des droits de l'homme en matière pénitentiaire. La table ronde animée par Mattias GUYOMAR sera organisée autour des trois thèmes suivants :

- l'influence des jurisprudences de la Cour de Strasbourg et du Conseil d'Etat sur le développement d'un cadre juridique propre à l'action pénitentiaire : de la règle prétorienne à la loi pénitentiaire ;
- la justiciabilité croissante des mesures pénitentiaires : l'utile aiguillon du droit au recours effectif dans la réduction du champ des mesures d'ordre intérieur ;
- la protection des droits fondamentaux des détenus : la source conventionnelle des obligations positives (articles 2, 3 et 8 de la convention).

Chaque thème sera introduit, pendant une dizaine de minutes, par un des participants : Jean-Marie DELARUE pour le thème 1, Patrice SPINOSI pour le thème 2 et Françoise TULKENS pour le thème 3 et Béatrice PASTRE-BELDA réagira à chacune de ces interventions. S'ensuivront des échanges libres entre les différents participants puis un débat avec la salle.

This meeting will deal with the influence of the European convention of human rights with respect to criminal law. The round table chaired by Mattias GUYOMAR will focus on the following three themes:

- *The influence of the jurisprudence of the Court of Strasbourg and of the Conseil d'Etat on the development of a legal framework adapted to criminal law: from the Praetorian order to criminal law ;*
- *The increasing justiciability of penitentiary measures: the useful incentive of law on effective recourse in the reduction of the scope of internal measures ;*
- *The protection of the fundamental rights of detainees: the conventional as a source of positive obligations (Articles 2, 3 and 8 of the convention).*

Each theme will feature a ten-minute introduction by a participant: theme no.1 by Jean-Marie DELARUE ; theme no.2 by Patrice SPINOSI ; theme no.3 by Françoise TULKENS. Béatrice PASTRE-BELDA will respond to each introduction. The exchanges between participants will be followed by a debate with the assembly.



Françoise TULKENS

Docteur en droit, licenciée en criminologie et agrégée de l'enseignement supérieur, elle a été professeur à l'Université de Louvain (Belgique) et a enseigné tant en Belgique qu'à l'étranger, comme professeur invité aux Universités de Genève, Ottawa, Paris I, Rennes, Strasbourg et à la Louisiana State University, le droit pénal général et spécial, le droit pénal comparé et européen, le droit de la protection de la jeunesse ainsi que les systèmes de protection des droits de l'homme. Elle est docteur honoris causa des Universités de Genève, Limoges et Ottawa.

Juge à la Cour européenne des droits de l'homme depuis le 1er novembre 1998, Françoise Tulkens est présidente de section depuis janvier 2007 et vice-présidente de la Cour depuis le 1er février 2011.

Françoise TULKENS has a doctorate in law, a degree in criminology and a higher education teaching certificate (agrégation) in law. She was a professor at the University of Louvain (Belgium) and has taught in Belgium as well as abroad – as a visiting professor at the Universities of Geneva, Ottawa, Paris I, Rennes, Strasbourg and Louisiana State University – in the fields of general criminal law, comparative and European criminal law, juvenile justice and human rights protection systems. She is doctor honoris causa of the Universities of Ottawa, Geneva and Limoges.

Françoise Tulkens has been a Judge of the European Court of Human Rights since 1 November 1998, Section President since January 2007 and Vice-President of the Court since 1 February 2011.



Jean-Marie DELARUE

Ancien élève de l'École normale supérieure de Saint-Cloud (1966), agrégé d'histoire (1969), Jean-Marie Delarue devient auditeur au Conseil d'État à sa sortie de l'École nationale d'administration en 1979.

De 1984 à 1985 il exerce les fonctions de conseiller technique au cabinet du ministre de l'économie, des finances et du budget puis au cabinet du ministre du travail, de l'emploi et de

la formation professionnelle. Il devient ensuite chef du service des affaires sociales au commissariat général du plan, avant d'être nommé en 1988 directeur adjoint du cabinet du ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville puis directeur adjoint du cabinet du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

De 1991 à 1994 il est délégué interministériel à la ville et au développement social au ministère de la ville et de l'aménagement du territoire puis au ministère de l'équipement, du transport et du tourisme. Directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'intérieur de 1997 à 2001, il réintègre ensuite le Conseil d'État où il devient en 2007 président adjoint de la section du contentieux. En 2008, Jean-Marie Delarue est nommé Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Jean-Marie DELARUE graduated from the École normale supérieure de Saint-Cloud in 1966 and was awarded the agrégation (higher education teaching qualification) in 1969. He became a Master at the Council of State upon graduating from the National School of Administration in 1979.

From 1984 to 1985 he worked as technical adviser to the office of the Minister of the Economy, Finances and Budget and then to the office of the Minister of Labour, Employment and Professional Training. He then became head of the social affairs department of the National Economic Planning Agency before being made Assistant Private Secretary to the Minister of Social Affairs, Health and Urban Affairs and then Assistant Private Secretary to the Ministry of Public Works, Housing, Transport and Maritime Affairs.

From 1991 to 1994 he was an Interministerial Delegate for Urban Affairs and Social Development, first at the Ministry of Urban Affairs and Territorial Planning and then at the Ministry of Public Works, Transport and Tourism. He was Director of Public Freedoms from 1997 to 2001, when he rejoined the Council of State, becoming Deputy President of the Litigation Section in 2007. In 2008, Jean-Marie Delarue was appointed General Inspector of Places of Deprivation of Liberty.



Patrice SPINOSI

est né en 1972. Diplômé de l'Université Paris II Panthéon Assas, il a prêté serment comme avocat au barreau de Paris en 1996. Il est avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation depuis 2000.

Il enseigne, au sein de l'Ecole de droit de l'Institut d'études politiques de Paris, le rôle des cours suprêmes et de leur jurisprudence ainsi que la méthodologie de lecture des décisions de la Cour de cassation, du Conseil d'Etat, de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de justice de l'Union Européenne.

Il est, depuis 2008, administrateur de l'Observatoire International des Prisons.

Patrice SPINOSI was born in 1972. A graduate of the University of Paris II - Panthéon Assas, he was sworn in as a member of the Paris bar in 1996. He has been a lawyer at the Council of State and Court of Cassation since 2000.

At the Sciences Po Law School in Paris he lectures on the role of supreme courts and their case law and on reading methodology for rulings by the Court of Cassation, the Council of State, the European Court of Human Rights and the Court of Justice of the European Union.

Since 2008 he has been Director of the International Observatory of Prisons.



Béatrice PASTRE-BELDA

est diplômée d'un DEA de droit public général en 2003 et d'un DEA de droit communautaire et européen en 2004. Elle obtient son doctorat en droit public en 2007.

En 2008, Béatrice Pastre-Belda obtient le prix de thèse de la faculté de droit à l'université de Montpellier I, pour sa thèse intitulée « Les droits de l'homme des personnes privées de liberté. Contribution à l'étude du pouvoir normatif de la Cour européenne des droits de l'homme ».

Depuis 2009 elle exerce les fonctions de maître de conférence de droit public à l'Université de Montpellier où elle enseigne les relations internationales, le contentieux communautaire, le régime juridique des droits et libertés fondamentales ou encore les questions européennes.

Béatrice PASTRE-BELDA was awarded Diplomas of Advanced Studies (DEA) in General Public Law and in Community and European Law in 2003 and 2004 respectively. She received her doctorate in Public Law in 2007.

In 2008, she won the University of Montpellier Law Faculty prize for her thesis on the human rights of persons deprived of freedom, a contribution to the study of the legislative power of the European Court of Human Rights.

Since 2009 she has been a lecturer in public law at the University of Montpellier, where she teaches international relations, community litigation, laws governing rights and fundamental freedoms and European issues.



Mattias GUYOMAR est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Maître des requêtes au Conseil d'Etat, il a été nommé rapporteur public à la 6^{ème} sous-section du contentieux.

Par ailleurs, il exerce également les fonctions de professeur associé à l'Université Paris XI-Sud. Il est l'auteur de deux ouvrages : *Droits et libertés en France et au Royaume-Uni*, avec B. Stirn et D. Fairgrieve, Éd. Odile Jacob, 2006, *Le Conseil d'État, juge de cassation*, avec J. Massot, avec O. Fouquet et J.-H. Stahl, Éd. Berger-Levrault, 2001

***Mattias GUYOMAR** is a former student of the Institut d'études politiques de Paris and the Ecole nationale d'administration. Maître des requêtes at the Conseil d'Etat, he was appointed rapporteur public in the 6th Sub-division of the section du contentieux.*

He is also an associate professor at the University Paris-Sud XI, and the author of two books: "Rights and freedoms in France and the United Kingdom", with B. Stirn and D. Fairgrieve, Ed. Odile Jacob, 2006, and "The Council of State, Court of Cassation", with J. Massot, O. Fouquet and JH Stahl, Ed. Berger-Levrault, 2001